



École Joséphine Dandurand

ABSENCES DES ÉLÈVES

**Un parent doit immédiatement appeler l'école
(24 h/24 h) pour justifier l'absence.
Cette dernière doit être justifiée au plus tard, la journée
du retour à l'école avant 16 h.**

Si l'absence n'est pas justifiée dans les délais, l'élève aura une sanction pour négligence même s'il produit, à ce moment, le motif de son absence. Il est évident que l'élève sera sanctionné si l'absence demeure non-motivée ou anormale.



Téléphonez au 450 346-3652

(S.V.P. suivre les directives sur la boîte vocale)

Poste 5792 (3^e sec. et FMS)

Poste 5793 (4^e, 5^e sec. et P15)